

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2022

---

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -  
(N° 443)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE1363

présenté par

M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis au nom de la commission du développement durable et  
de l'aménagement du territoire

-----

### ARTICLE 14

À l'alinéa 18, substituer aux mots :

« cette mise en demeure dans le délai qu'elle a fixé, l'autorité administrative compétente »,

les mots :

« une mise en demeure mentionnée au I dans le délai que l'autorité administrative compétente a  
fixé, elle ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.